

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
DIGITAL IMAGERY CORRELATION SYSTEM					
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
W8486-162923/A		2015-	-10-13		
Client Reference No N° de ré W8486-162923	férence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-940-68144	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	`VME		
pv940.W8486-162923					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end f	in Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2015-11-23			Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗹 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hooper, Marlyn  Buyer Id - Id de l'acheteu pv940					
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX		
(613) 219-8478 ( )		( ) -			
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:					
St	pecified Herein				
Précisé dans les présentes					
•					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--162923/A

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162923

File No. - N° du dossier pv940W8486-162923 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est blanche de façon intentionnelle

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$ 

#### **TABLE DES MATIÈRES**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition livraison à destination

#### Liste des annexes

Annexe	Α	Besoin / Base de paiement
Annexe	В	Spécifications Obligatoires
Annexe	С	Liste Complete des Directeurs

Amd. No. - No de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$ 

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous «l'Annexe A».

## 1.2.1 Option pour prolongation l'entretien et le service

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée de l'entretien et du service pour au plus cinq (5) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

## 1.2.2 Option pour prolongation les mises à niveau logicielles et logicielles

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger les mises à niveau logicielles et logicielles pour au plus cinq (5) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises</u> <u>d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

intégrante.

W8486-162923

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

## 2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2014-06-26

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - No de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/N}^{\circ} \text{ VME}$ 

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)

Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra.">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra.</a>
html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission:

## 3.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation. Le coût pour l'installation doit être compris dans le prix.

Le technicien doit réaliser des essais de spécification sur un système de corrélation numérique complet qui satisfait à toutes les exigences précisées à l'annexe B, dont les accessoires, le matériel informatique et les logiciels.

Veuillez indiquer à que	I moment l'installation	devrait être faite	e. L'installation sera	effectuée
jours civil	s suivant la livraison e	et durera	jours civils.	

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162923

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

## 3.1.2 Formation

3.1.3

	formation sur place doit être assurée à tout au plus deux (2) utilisateurs. Tous les coûts fs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.
La fo	rmation sur place doit être offerte dans les jours civils suivant l'installation.
Veuil	lez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :
Entre	etien et Service
d'un foire souti Four pend l'exce	quisition du système doit comprendre: Fournir des services de soutien sur le Web au moyen site Web qui fournit, au minimum, la capacité d'enregistrer un billet de demande d'aide, une aux questions, des routines de diagnostic de logiciels en ligne et des outils et services de en. nir une ligne téléphonique de dépannage et un service de soutien technique par courriel ant les heures normales d'ouverture, de 8 h à 17 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi (à eption des jours fériés observés par le gouvernement fédéral dans la province de Québec). Dût pour le service doit être compris dans le prix.
l'utilis	ponse à une demande de service doit avoir lieu moins de 6 heures après l'appel initial de sateur ou l'enregistrement de la demande d'aide sur le Web.
Veuil	lez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :
a)	L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).  Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.
b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.
c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.
d)	La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

Solicitation No. - Nº de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - Nº de réf. du client W8486-162923

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162923 Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

#### 3.1.4 **Produits offerts**

	Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :
	Nom du fabricant : Numéro de modèle ou de la pièce : Documentation jointe : Oui () Non ()
3.1.5	Lieu de fabrication ou d'expédition
	Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:
	Emplacement : Code postal :
3.1.6	Livraison
	Bien que la livraison soit demandée pour le 25 mars 2016 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :
3.1.7	Mises à niveau logicielles et logicielles

## Mises à niveau logicielles et logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

#### 3.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

#### Section II: Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation, les mises à niveau logicielles et logicielles, l'entretien et le service et les manuels, rendu droits acquittés (DDP) (Gatineau, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

## 3.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2013-11-06 Amd. No. - N° de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$ 

## **Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Confirmez que vous avez lu et compris en cochant: Oui :

#### Facteurs d'évaluation

- 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
- 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE):
  - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

Inclus: Oui:

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$ 

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

## 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe B

## 4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (Gatineau, Québec) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale et ainsi que le coût pour les articles optionnels.

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant articles optionnels) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$ 

#### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Amd. No. - No de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$ 

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

#### 6.2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'Annexe A ".

#### 6.2.2 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Le technicien doit réaliser des essais de spécification sur un système de corrélation numérique complet qui satisfait à toutes les exigences précisées à l'annexe B, dont les accessoires, le matériel informatique et les logiciels.

## 6.2.3 Manuels

L'entrepreneur doit fournir un ou des manuels en anglais traitant du fonctionnement et de l'entretien de tous les composants utilisant la technologie de corrélation d'image numérique.

## 6.2.4 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus deux (2) utilisateurs.

## 6.2.5 Entretien et Service

L'acquisition du système doit comprendre : Fournir des services de soutien sur le Web au moyen d'un site Web qui fournit, au minimum, la capacité d'enregistrer un billet de demande d'aide, une foire aux questions, des routines de diagnostic de logiciels en ligne et des outils et services de soutien.

Fournir une ligne téléphonique de dépannage et un service de soutien technique par courriel pendant les heures normales d'ouverture, de 8 h à 17 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés observés par le gouvernement fédéral dans la province de Québec). Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

La réponse à une demande de service doit avoir lieu moins de 6 heures après l'appel initial de l'utilisateur ou l'enregistrement de la demande d'aide sur le Web.

## 6.2.6 Mises à niveau logicielles et logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels

Amd. No. - Nº de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$ 

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions uniformisées-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer: Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de vingt-quatre (24) mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) est annexée avec la Section 31 - Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances comme suit :

- 1. L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
- Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la Loi sur le ministre de la Justice, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.
- 3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que:
  - a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client W8486-162923

Amd. No. - N° de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/N}^{\circ} \text{ VME}$ 

- b. le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
- c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
- d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
- 4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants:
  - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
  - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
  - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

## 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

W8486-162923

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur

pv940

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

## 6.4.2 Option pour prolongation l'entretien et le service

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée de l'entretien et du service pour au plus cinq (5) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### 6.4.3 Option pour prolongation les mises à niveau logicielles et logicielles

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger les mises à niveau logicielles et logicielles pour au plus cinq (5) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 613-219-8478 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: <u>marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162923

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923 pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

#### 6.5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

	Le responsable technique pour ce contrat est :			
	Nom: Téléphone : Courriel :			
	Le responsable technique nommé ci-dessus représente travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est re au contenu technique des travaux prévus dans le contra techniques avec le responsable technique; cependant, changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces chuniquement au moyen d'une modification au contrat ém	sponsable de toutes les questions liées at. On peut discuter des questions celui-ci ne peut pas autoriser les nangements peuvent être effectués		
6.5.3	Autorité des marchés de MDN (à remplir au moment	t de l'attribution du contrat seulement)		
	L'autorité des marchés de MDN pour ce contrat est :			
	Nom:  Téléphone :  Télécopieur :  Courriel :			
	L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la g l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.	gestion des contrats du MDN et pour		
6.5.4	Représentant de l'entrepreneur (remplir)			
	Nom et numéro de téléphone de la personne responsable	ole de ce qui suit :		
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison		
	Nom : No de téléphone : No de télécopieur : Courriel :	Nom : No de téléphone : No de télécopieur Courriel :		
6.6	Paiement			
6.6.1	Base de paiement - prix ferme			
	À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé da \$ (à remplir au moment de l'attribution du cor sont inclus et les taxes applicables sont en sus.	ns l'annexe A, selon un montant total de		
	Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout chang modification ou interprétation des travaux, à moins que modifications ou ces interprétations n'aient été approuve avant d'être intégrés aux travaux.	ces changements à la conception, ces		

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

W8486-162923

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

## 6.6.2 Clauses du guide des CCUA

C0100C Vérification discrétionnaire -

biens et(ou) services commerciaux 2010-01-11 H1000C Paiement unique 2008-05-12

## 6.7 Instructions pour la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

#### 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

#### 6.8 Attestations

#### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires 4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel;
- (c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence
- (d) les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence
- (e) 2010A (2015-07-03) les conditions générales biens (complexité moyenne);

Solicitation No N° de l'invitation
W8486-162923/A
Client Ref. No N° de réf. du client
W8486-162923

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

	soumission)	
(h)	la soumission de l'entrepreneur en date du _	(inscrire la date de la
(g)	Annexe B, Spécifications Obligatoires;	
(f)	Annexe A, Besoin / Base de paiement;	

## 6.11 Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements	2011-05-16
	des Forces canadiennes	
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

## 6.12 Instructions pour l'expédition

## 6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
  - rendu droits acquittés (DDP) Gatineau, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- 2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$ 

#### **ANNEXE A**

#### **BESOIN / BASE DE PAIEMENT**

Le ministère de la Défense nationale souhaite établir un marché pour la fourniture et l'installation d'un système de corrélation d'images numériques, ainsi que pour la formation sur place d'un maximum de deux utilisateurs. Le besoin comprend également une option permettant de prolonger la maintenance/l'entretien courant et d'effectuer les mises à niveau de logiciel/mises à jour de licences pour un maximum de cinq périodes supplémentaires d'un an.

Les spécifications détaillées complètes se trouvent dans l'annexe B.

À livrer au plus tard le 25 mars 2016 à Gatineau (Québec).

Description	Qty	Prix de Lot Ferme
Système de corrélation d'image	1	\$
numérique		
Conformément aux spécifications		
obligatoires indiquées à		
l'annexe B.		
Y compris : installation, formation		
sur place de deux (2) utilisateurs,		
garantie de deux ans, mise à		
niveau des logiciels pendant un		
an, licences et manuels.		

#### Option pour prolongation l'entretien et le service

Ces années d'option commenceront après l'expiration de la période initiale de deux ans de la garantie.

L'acquisition du système doit comprendre : Fournir des services de soutien sur le Web au moyen d'un site Web qui fournit, au minimum, la capacité d'enregistrer un billet de demande d'aide, une foire aux questions, des routines de diagnostic de logiciels en ligne et des outils et services de soutien. Fournir une ligne téléphonique de dépannage et un service de soutien technique par courriel pendant les heures normales d'ouverture, de 8 h à 17 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés observés par le gouvernement fédéral dans la province de Québec). Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

La réponse à une demande de service doit avoir lieu moins de 6 heures après l'appel initial de l'utilisateur ou l'enregistrement de la demande d'aide sur le Web.

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme (1 <sup>st</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (2 <sup>nd</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (3 <sup>rd</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (4 <sup>th</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (5 <sup>th</sup> Année d'option)
Prolongation de l'entretien et du service	1	\$	\$	\$	\$	\$

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$ 

## Option pour prolongation les mises à niveau logicielles et logicielles

Ces années d'option commenceront après l'expiration de la période initiale d'un an des mises à niveau logicielles.

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme (1 <sup>st</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (2 <sup>nd</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (3 <sup>rd</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (4 <sup>th</sup> Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (5 <sup>th</sup> Année d'option)
Prolongation des mises à niveau logicielles et logicielles	1	\$	\$	\$	\$	\$

## Note:

Années d'option – Si elles sont exercées après la deuxième année d'option, les augmentations de prix seront permises de la manière suivante:

Le moindre des éléments suivants: l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) ou Indices des prix des produits industriels (IPPI) spécifié par Statistique Canada au cours de l'année civile précédente OU le prix publié au meilleur client de l'entrepreneur pour l'année civile.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client W8486-162923

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

## ANNEXE B

## SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR (Système de corrélation d'image numérique)

Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

1.0 Le système CIN (corrélation d'image numérique) VIC-3D doit satisfaire aux exigence aux spécifications ci-dessous.						
	1.1		Doit inclure un logiciel d'analyse de la corrélation d'image numérique VIC-3D (version la plus récente).			
		Référe	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.2	Doit co	omprendre un module logiciel en temps réel VIC-3D.			
		Référe	ence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.3	Doit co	Doit comporté un logiciel de contrôle des déformations en temps réel VIC-3D Gauge.			
		Référe	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.4	Doit inclure un module logiciel VIC-3D Fulcrum pour la synchronisation des vibratio de la fatigue qui comprend les capacités suivantes :				
		Référe	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
		1.4.1	Doit fournir la version la plus récente du logiciel approprié pour effectuer des mesures en laboratoire des déformations à haute résolution et à haut gradient.			
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
		1.4.2	Dans la soumission, doit fournir les spécifications du logiciel au MDN (CETQ).			
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
		1.4.3	Le système de corrélation d'image numérique (CIN) doit permettre de sortir jusqu'à huit échelles de déformations virtuelles en temps réel à 140 Hz au moyen de huit sorties analogiques (VIC-3D Gauge avec des caméras numériques haute vitesse de 4 MPx et acquisition de données compatible).			
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
		1.4.4	Le système CIN doit permettre de voir et d'acquérir des images en direct et de régler la prise de vue des caméras à distance au moyen d'une tablette électronique.			
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--162923/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486--162923

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

1.4.5 Le système CIN doit permettre de traiter 80 000 points de données par seconde sur une seule unité centrale de traitement Intel i7 3,5 GHz.

		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.5	Doit avoir un logiciel d'analyse de corrélation d'image numérique le VIC-2D qui satisfait aux exigences suivantes :					
	1.5.1	Dans la soumission, doit fournir les spécifications du logiciel au MDN (CETQ).				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.5.2	Si un système équivalent est offert, il faut préciser le nom et le numéro du produit offert et le nom du fabricant.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.6		Doit fournir un logiciel d'acquisition d'image infrarouge, de l'axe longitudinal et des points d'appui à corrélation d'image vidéo.				
	Référe	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.7	Doit inc	Doit inclure une tablette électronique pour le module VIC-Snap avec boîtier de transport.				
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.8	les car	Doit comporter un ordinateur personnel Intel i7 3,5 GHz à processeur quadricœur ayant les caractéristiques suivantes : SSD de 500 Go, disque dur de 4 To, RAM de 32 Go, sous Windows 7.0, et fourni avec un moniteur DEL de 24 po.				
	Référe	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.9	à 280 i	mprendre deux caméras numériques hautes vitesse (2,0 MPx [2048 x 1088 ps]) et deux caméras à corrélation d'image numérique munies de six objectifs bjectifs par caméra) décrits à la section 1.12.				
	Référe	ence dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.10	Doit avoir une caméra thermique automatisée FLIR A615 (640 x 480), f41,3 mm et objectif 15 degrés ou presque équivalent.					
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:					
1.11	Doit comprendre deux caméras numériques (4827 x 3248 à 3 ips) de 16,0 MPx.					
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:					
1.12	Doit in	Doit inclure les objectifs suivants (deux chacun):				
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:					
	1.12.1	Objectifs Cinegon (capteur de 2/3 po), série compact, 1,4/8 mm de Schneider;				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

	1.12.2	Objectifs Xenoplan (capteur de 2/3 po), série compact, 1,4/17 mm de Schneider;			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.12.3	Objectifs Xenoplan (2/3 po, jusqu'à un échantillon de 1 po), série compact, 1,9/35 mm de Schneider;			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.12.4	Objectifs grand-angle à mise au point manuelle Nikkor, 28 mm de Nikon;			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.12.5	Objectifs 50 mm de Nikon;			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	1.12.6	Téléobjectifs 85 mm de Bower.			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
		mprendre un système d'acquisition de données USB à huit canaux pour les s Fulcrum et Gauge (8 canaux à 1,25 ms/s).			
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:			
1.14		Doit inclure deux systèmes d'éclairage à DEL sur trépied (deux réseaux de 4 x 6 DEL par système).			
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:			
1.15	Doit avoir deux systèmes stéréophoniques en aluminium avec trépied pour fixer les caméras et l'éclairage.				
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:			
1.16	Doit cor	mporter deux trépieds en fibre de carbone.			
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:			
1.17	Doit inclure deux plateaux de trépied.				
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
1.18	Doit co	mprendre deux boîtiers de transport de qualité industrielle pour trépieds.			
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:			
1.19		mprendre un jeu de grilles d'étalonnage en composite d'aluminium à huit pièces (champ de vision de 1 à 18 po) avec boîtier de transport.			
	Référe	nce dans la proposition de l'entrepreneur:			

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162923

Amd. No. - N° de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$ 

1.20	Doit inclure un jeu de grilles d'étalonnage infrarouge à trois pièces (champ de vision de 3 à 12 po) avec boîtier de transport.				
	Référe	nce dans l	a proposition de l'entrepreneur:		
1.21	Doit fournir le nombre et la grosseur appropriés de boîtiers de transport étanches, rigides et résistants aux chocs pour les caméras, les objectifs et les accessoires.				
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.21.1	globale dı	ournir des boîtiers durables de grande qualité correspondant à la valeur le du système. Les boîtiers doivent être étanches à l'eau et à la poussière esistants aux écrasements et satisfaire aux caractéristiques techniques etes :		
		1.21.1.1	Doit avoir une structure solide et légère ayant des parois rigides à centre à alvéoles ouverts;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.2	Doit comporter une soupape d'équilibrage de pression automatique;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.3	Doit incorporer un joint torique;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.4	Doit avoir une poignée surmoulée en caoutchouc confortable assez large pour la tenir avec une main gantée;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.5	Doit comporté des matériaux en acier inoxydable et des protecteurs pour un cadenas de ¼ po;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.6	Doit comprendre un système de verrouillage sécuritaire;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.7	Doit contenir une mousse intérieure de haute densité;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.8	Doit comporter au moins deux dispositifs de verrouillage en ABS ou un dispositif presque équivalent;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client W8486-162923

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

		1.21.1.9	Doit permettre le transport aérien sur des aéronefs commerciaux ou militaires;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.10	Doit inclure une garantie à vie du fabricant;		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
		1.21.1.11	Dans la soumission, doit fournir les spécifications des boîtiers au MDN (CETQ).		
			Référence dans la proposition de l'entrepreneur:		
` '			cument de référence (livre), intitulé <i>Image Correlation for Shape, Motior</i> Measurements, Basic Concepts, Theory and Application.		
		Référence dans l	a proposition de l'entrepreneur:		
2.0	Exigences en matière de capacité de soutien				
	2.1	Doit fournir les outils nécessaires pour effectuer l'entretien normal et les réglages sur chaque élément du système de corrélation d'image numérique.			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	2.2	Doit fournir un bloc d'alimentation auxiliaire pour utiliser tout l'équipement pendan panne de courant d'au moins trois heures.			
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:			
	2.3	Doit fournir une lic	cence de post-traitement sur un dongle USB.		
		Référence dans l	a proposition de l'entrepreneur:		
3.0	Contr	aintes			
	3.1	L'entrepreneur do	it être autorisé à travailler dans la province de Québec.		

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8486-162923/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client W8486-162923

Amd. No. - N° de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier pv940.W8486-162923

Buyer ID - Id de 'acheteur  $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$ 

## **ANNEXE C**

# LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position